

**Date :** Jeudi 4 septembre 2025

**Heure :** 19h15

**Lieu :** Salle polyvalente de l'école du Campanile

## **1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue**

Madame Manon Chamberland ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux **25** parents présents.

## **2. Mot de la direction**

Madame Manon Chamberland se présente et énonce les sujets qui seront abordés au cours de la rencontre.

## **3. Désignation de la secrétaire d'assemblée et nomination de la présidente**

Madame Chamberland se propose pour assurer la présidence de la réunion. La nomination est acceptée. Madame Chamberland propose madame Dorval comme secrétaire d'assemblée. La nomination est acceptée.

## **4. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Laurence Guérard **APPUYÉE** par madame Gitane Boivin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Mot de la direction
3. Désignation de la secrétaire d'assemblée et nomination de la présidente
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de septembre 2024
6. Divers comités de collaboration avec les parents (rôles et fonctions) :
  - Conseil d'établissement
  - Comité de parents du centre de services scolaire
  - Organisme de participation des parents
  - Comité des parents utilisateurs du service de garde
  - Aidants scolaires
  - Fondation des enfants Découvreurs
7. Conseil d'établissement de l'école
- 7.1 Rapport 2024-2025

- 7.2 Présentation des membres en postes
8. Comité de parents du CSS
9. Organisme de participation des parents de l'école
10. Fondation de l'école
  - 10.1 Date de l'assemblée générale de la fondation
11. Élections
  11. 1 Procédure d'élection
  11. 2 Nomination de la présidence d'élection
  - 11.3 Élection des nouveaux membres du CÉ
  - 11.4 Élection de la représentante ou du représentant au comité de parents du CSS et de sa substitute ou de son substitut
  - 11.5 Élection des nouveaux membres de l'organisme de participation des parents
  - 11.6 Nomination des nouveaux membres du comité des parents utilisateurs du service de garde
12. Périodes de questions
13. Levée de séance

## **5. Adoption du procès-verbal de septembre 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Maxine Dandois-Fafard, **APPUYÉE** par madame Anne-Marie Duval d'adopter le procès-verbal de l'assemblée de septembre 2024.

## **6. Divers comités de collaborations avec les parents (rôles et fonction)**

### **6.1 Rôle et fonctions**

Madame Chamberland présente la composition du CÉ et ses principales responsabilités. Il s'agit essentiellement de traiter :

- Le projet éducatif de l'école ;
- Le plan de réussite de l'école, son évaluation et son actualisation ;
- Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence ;
- Les activités éducatives nécessitant un changement aux heures régulières ou un déplacement hors du terrain de l'école ;
- La mise en œuvre des services complémentaires et particuliers ;
- Les locaux mis à la disposition de l'école ;
- Le temps alloué à chaque matière ;
- Les changements à l'horaire pour l'accueil des futurs élèves du préscolaire ;
- Les fournitures requises par le personnel enseignant autre que les manuels scolaires et le matériel didactiques requis pour l'enseignement des programmes d'études ;

- La réussite des élèves ;
- Les besoins de l'école ;
- Les règles de conduite et les mesures de sécurité ;
- L'entrée progressive des élèves du préscolaire ;
- Les modalités d'organisation des services de garde ;
- Le budget de l'école.

Les membres du conseil d'établissement ont un rôle parfois décisionnel, parfois consultatif au sein des séances. Madame Chamberland souligne que le conseil se réunit environ sept à huit fois au cours de l'année, en soirée, le lundi, à compter de 18h45. Les réunions ne devraient pas dépasser 21h15. Les parents au comité peuvent, s'ils le désirent, faire rembourser les frais encourus (déplacement et gardiennage).

Il est mentionné qu'une formation est obligatoire pour tous les membres du CE. Celle-ci se fait graduellement dans l'année, en ligne, en fonction des sujets traités lors des séances. Les capsules de formation à visionner sont transmises avant chaque séance à même l'ordre du jour.

## **7. Conseil d'établissement de l'école**

### **7.1 Rapport 2024-2025**

Mme Laurence Guérard présente brièvement les activités et sujets traités pour l'année 2024-2025 : anglais bonifié, projet éducatif, agrandissement, etc. Pour la prochaine année, le service de traiteur ainsi que le verdissement de la cour d'école sont des sujets qui seront abordés.

### **7.2 Présentation des membres en poste**

Les membres qui demeurent en poste ainsi que les membres sortants se présentent.

## **8. Comité de parents du centre de services scolaire**

### **7.1 Rôle et fonctions**

Madame Gitane Boivin nous présente les responsabilités du comité de parents du centre de services scolaire. Il s'agit de :

- ✓ Promouvoir la participation des parents aux activités du centre de services scolaire ;
- ✓ Donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de ses services ;
- ✓ Transmettre les besoins des parents ;
- ✓ Donner son avis sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre en vertu de la loi.
- ✓ Essentiellement, le comité permet de faire le pont entre l'école et le CSS.

Le comité a, notamment, pour mandat de se prononcer sur les éléments suivants :

- ✓ La division, l'annexion ou la réunion du territoire du centre de services scolaire ;
- ✓ Le Plan stratégique du centre de services scolaire et son actualisation ;

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement ;
- ✓ La politique relative au maintien et à la fermeture des écoles et autres changements aux services éducatifs ;
- ✓ La répartition des services éducatifs entre les écoles ;
- ✓ Les critères d'inscription ;
- ✓ L'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier ;
- ✓ Le calendrier scolaire ;
- ✓ Les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ou du premier au second cycle du secondaire ;
- ✓ Les activités de formation destinée aux parents.

## **9. Organisme de participation des parents de l'école**

### **8.1 Rôle et fonctions**

Madame Dorval présente brièvement le rôle de l'organisme de participation des parents (OPP). Il a pour mission de favoriser la participation des parents à la réussite scolaire des élèves et à la vie de l'école. Il faut un minimum de cinq parents pour créer un OPP, sans nombre maximum. Les rencontres se déroulent habituellement une fois par mois, au dîner et en ligne.

## **10. Fondation de l'école**

### **10.1. Présentation de la fondation**

La fondation se nomme « Fondation des Enfants Découvreurs ». Elle regroupe les écoles du Campanile, des Cœurs Vaillants et de Notre Dame de Foy. Les projets éducatifs de ces trois écoles se rejoignent en grande partie. Pour être admissible, un projet doit viser les objectifs du projet éducatif. Nous effectuons parfois des activités de financement ensemble, mais également propre à chaque école. L'objectif de s'unifier pour la fondation est de limiter les frais reliés au fonctionnement du conseil d'administration. Autrement, chaque école possède ses propres fonds auxquels elle a accès via un formulaire de demande.

### **10.2. Date assemblée générale de la fondation de l'école**

Une invitation est lancée aux parents intéressés à se joindre au C.A. de la fondation. L'assemblée générale est le 17 septembre à l'école des Cœurs-Vaillants à 20h.

## **11. Élections**

### **11.1 Procédure d'élection**

Madame Chamberland présente la procédure d'élection. Candidature code QR. Il y a deux postes de représentant des parents à pourvoir sur le CE. Mme Chamberland explique les règles de procédure d'élection. Les parents peuvent proposer la candidature d'un autre parent ou leur propre candidature. À la fin de la période de mise en candidature, les parents nommés devront accepter ou refuser leur

candidature. Ils auront l'occasion de se présenter brièvement. Au besoin, il y aura un vote.

### **11.2 Nomination de la présidence d'élection**

Madame Chamberland se propose. La nomination est acceptée.

### **11.3 Élection des nouveaux membres du conseil d'établissement**

Madame Chamberland ouvre la période de mise en candidature.

Les candidats suivants soumettent leur candidature et se présentent :

- Mme Marie-Josée Blais
- Mme Laurence Guérard
- Mr Mehieddine Harzallaoui
- Mme Gitane Boivin

L'assemblée procède à un vote secret à la suite des présentations des candidats.

Mme Gitane Boivin et Mr Mehieddine Harzallaoui sont élus. Mesdames Marie-Josée Blais et Laurence Guérard sont à égalité. Mme Marie-Josée Blais accepte d'être des représentants substituts des parents au CÉ. Ceux-ci sont invités aux rencontres sans droit de vote si tous les membres sont présents.

### **11.4 Élection de la représentante ou du représentant au comité de parents du centre de services scolaire et de sa substitute ou de son substitut**

Madame Chamberland explique que les parents qui siègeront sur le conseil d'administration du centre de services des Découvreurs seront élus par les membres du comité de parents parmi les membres du comité de parents. Il faut d'abord être élu sur le CE, pour être nommé au CP. Les parents s'entendent pour alterner leur présence au comité afin de se partager la responsabilité. Un représentant officiel parmi eux sera déterminé ultérieurement.

### **11.5 Élection de l'organisme de participation des parents**

L'assemblée approuve à l'unanimité la tenue d'un organisme de participation de parents à l'école du Campanile. Tous les parents ayant soumis leur candidature sont élus puisqu'il faut au minimum 5 parents :

- Mme Anne-Marie Duval
- Mme Rawia Fredj
- Mme Sara Hamlyn
- Mme Thalita Rocha
- Mr Mehieddine Harzallaoui

## **11.6 Élection du comité de parents utilisateurs du service de garde.**

L'assemblée approuve à l'unanimité la tenue du comité de parents utilisateurs du service de garde de l'école du Campanile. Les parents élus sur ce comité sont les suivants :

- Mme Marie-Josée Blais
- Mme Thalita Rocha
- Mme Katiucia Freitas da Silva

## **12. Période de questions**

Aucune question.

## **13. Levée de l'assemblée**

Madame Gitane Boivin propose la levée de l'assemblée. Levée de l'assemblée à 20h22.